



www.fjcf.ca

450, RUE RIDEAU, BUREAU 403
OTTAWA (ONTARIO) K1N 5Z4

☎ 613 562-4624 · 1 800 267-5173
📄 613 562-3995 ✉ fjcf@fjcf.ca

Mémoire en lien avec le Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde

**Présenté par :
Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF)**

Ottawa, le 15 septembre 2023

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

En vue du renouvellement du Protocole d'entente relatif à l'enseignement de la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde (le « Protocole »), la FJCF a travaillé avec ses membres pour identifier les préoccupations du réseau jeunesse. Voici le sommaire des recommandations.

1. Éviter les bris de service

Certains organisme jeunesse, membres de la FJCF, bénéficient directement de financement issu du Protocole pour la réalisation de projets concrets avec les jeunes sur le terrain. Les délais engendrés par les négociations du dernier Protocole ont été dévastateurs pour plusieurs de nos membres. Les argents déployés par les provinces et territoires grâce au Protocole sont essentiels pour nos membres afin de leur permettre de rejoindre les jeunes sur le terrain. Les organismes jeunesse sont des partenaires privilégiés en éducation et, par conséquent, nécessitent un appui financier fiable provenant des fonds prévus dans le Protocole. Tout bris de service dans la distribution des fonds sur le terrain doit être évité à tout prix.

Que le gouvernement du Canada, dans la négociation du Protocole d'entente relatif à l'enseignement de la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde, évite à tout prix les bris de service dans la mise en œuvre du protocole et implore les provinces et territoires à faire de même.

2. Reconnaissance de l'apprentissage formel, non formel et informel

La nouvelle Loi sur les langues officielles reconnaît que les trois composantes de l'éducation sont le formel, le non formel et l'informel. Depuis 50 ans maintenant, les organismes jeunesse travaillent activement et concrètement à l'apprentissage non formel et informel des jeunes. Le nouveau Protocole d'entente doit donc explicitement reconnaître l'apport du non formel et de l'informel dans l'éducation en plus d'inciter les provinces et territoires à favoriser les composantes non formelles et informelles dans leurs plans d'action respectifs, notamment en travaillant de près avec les organismes jeunesse.

Que le gouvernement du Canada inclut les composantes de l'apprentissage non formel et informel dans le prochain Protocole d'entente tout en favorisant une collaboration active et continue avec les organismes jeunesse.

3. Miser sur la construction identitaire

La construction identitaire est un pilier important de l'éducation de langue française en situation minoritaire. La construction identitaire n'est certainement pas uniquement l'affaire de l'école. La communauté et les organismes communautaires jouent un rôle essentiel à la construction identitaire des jeunes. Selon nous, la construction identitaire doit donc être priorisée dans le prochain Protocole.

Que la construction identitaire soit identifiée comme grande priorité du prochain Protocole d'entente relatif à l'enseignement de la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde.

4. Favoriser une reddition de compte plus soutenue et transparente

Connaissant l'importance des fonds du Protocole d'entente pour les écoles et les communautés francophones en situation minoritaire, il est d'une grande importance que la reddition de compte exigée des provinces et territoires soit plus précise afin que nous puissions bien comprendre où ces fonds sont investis.

Que le prochain Protocole d'entente inclut des clauses de reddition de compte étoffées favorisant une plus grande transparence dans l'utilisation des fonds.

Nous vous invitons à consulter les réponses et réflexions que nous avons compilés en lien avec les questions qui nous ont été suggérées par le ministère du Patrimoine canadien le 17 août 2023.



www.fjcf.ca

450, RUE RIDEAU, BUREAU 403
OTTAWA (ONTARIO) K1N 5Z4

☎ 613 562-4624 · 1 800 267-5173
📠 613 562-3995 ✉ fjcf@fjcf.ca

À PROPOS DE LA FJCF

La [Fédération de la jeunesse canadienne-française](http://www.fjcf.ca) (FJCF) est un organisme national géré PAR et POUR les jeunes, composée de douze membres associatifs jeunesse de neuf provinces et trois territoires. Elle contribue au développement socioculturel et identitaire des jeunes Canadiennes et Canadiens d'expression française âgé-es entre 14 et 25 ans par le biais d'évènements pancanadiens et de programmes d'employabilité jeunesse. En septembre 2023, la FJCF a lancé les célébrations de son 50^e anniversaire. 50 ans d'engagement jeunesse, ça se fête !

La FJCF, depuis sa création, contribue activement au développement personnel et professionnel des jeunes. Avec les membres de notre réseau, nous sommes des acteurs privilégiés en éducation. Nos initiatives favorisent l'apprentissage non formel et informel des jeunes d'expression française en situation minoritaire.

MISE EN CONTEXTE

En avril 2023, le gouvernement du Canada a dévoilé le nouveau Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028. Ce plan d'action prévoit des investissements majeurs dans l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde. Le 17 août 2023, le ministère du Patrimoine canadien a invité des partenaires communautaires à réfléchir sur les composantes à considérer dans les négociations entourant le Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde. La FJCF a participé à cette consultation et ce mémoire se veut une documentation des points soulevés par la FJCF, au nom de ses membres, dans le cadre de cette consultation.

POSITIONNEMENT DE LA FJCF

Les questions identifiées dans le document sont celles proposées par le ministère du Patrimoine canadien.

PRIORITÉS EN ÉDUCATION

- **Selon vous, quelles sont les grandes priorités (une ou deux) que Patrimoine canadien devrait considérer en matière d'enseignement dans la langue de la minorité et/ou de la langue seconde pour les cinq prochaines années?**
 - Les gouvernements (ministères de l'Éducation) doivent davantage miser sur les composantes **non-formelles et informelles** de l'éducation. La nouvelle Loi sur les langues officielles (anciennement le projet de Loi C-13) a d'ailleurs revu une clause pour préciser l'importance de ces deux composantes. Il est important qu'il y ait un arrimage entre le protocole d'entente et la Loi sur les langues officielles.
 - Dans le cadre de la partie VII de la Loi, notamment la clause 41 (41.3), on précise que « Le gouvernement fédéral s'engage à renforcer les possibilités pour les minorités francophones et anglophones de faire des apprentissages de qualité, en contexte formel, non formel ou informel, dans leur propre langue tout au long de leur vie, notamment depuis la petite enfance jusqu'aux études postsecondaires ». [Voir texte de la Loi.](#)
 - Toujours dans le même article (41.6), on parle de mesures positives. À notre avis, une mesure positive qui doit être imposées aux ministères de l'Éducation est d'investir dans les organismes jeunesse afin de leur permettre d'offrir une programmation aux jeunes d'expression français, leur permettant ainsi de vivre en français à l'extérieur des murs de l'école., adressant par le fait même les composantes non-formelles et informelles de l'éducation auprès de cette clientèle.
- **Croyez-vous qu'il soit nécessaire de revoir les axes d'intervention du Protocole? Si oui, de quelle façon? (Le Protocole 2019-2023 contenait les six axes d'intervention suivants : Participation des apprenants; Offre de programmes; Réussite éducative des apprenants; Milieux d'apprentissage enrichis; Appui au personnel éducatif; Recherche.)**
 - En principe, les axes d'intervention demeurent pertinents, mais sont incomplets et, à notre avis, il importe de préciser et de mieux définir certains de ces axes. Par exemple, la notion des milieux d'apprentissage enrichis doit être mieux définie. Le milieu d'apprentissage pour les élèves ne se limite pas à la salle de classe. Nous devons élargir les milieux d'apprentissage pour y inclure davantage les occasions d'apprentissage non formel et informel. La communauté a un très grand rôle à jouer dans l'apprentissage des élèves.
 - Afin de préciser davantage les axes d'intervention, afin que ça représente davantage les enjeux que nous tentons d'adresser. Voici la liste des axes qui devraient, à notre avis, être inclus dans le nouveau protocole d'entente :
 - Le cheminement identitaire (ou encore la construction identitaire) ;
 - La sécurité linguistique des apprenants-es ;
 - Le leadership jeunesse ;
 - Le lien avec les communautés (lien avec l'apprentissage non formel et informel) ;
 - Recrutement et rétention des ayants droits dans les écoles de langue française.

- Bien que les fonds associés au Protocole d'entente ne soient pas destinés à la construction d'écoles, il est de toute évidence que les écoles de langues françaises doivent être de qualité égales que celles disponibles pour l'instruction de la langue de la majorité. Les ressources attirées doivent donc être prévues en conséquence.
- **Selon vous, quels ont été les principaux gains obtenus dans le dernier Protocole (2019-2023)?**
 - Difficile de répondre à cette question puisqu'il est difficile de connaître / consulter les plans d'action des provinces et territoires ainsi que les objectifs atteints.
 - Les résultats ou l'atteinte de objectifs établis dans les plans d'action ne sont pas communiqués, ni recueillis par le gouvernement du Canada. Puisqu'un des principes directeurs du Protocole d'entente demeure la transparence, nous jugerons que cet élément doit être précisé davantage dans le nouveau protocole et il doit être au centre de toutes négociations avec les provinces et territoires.
 - Il n'y a aucun doute que les fonds distribués aux provinces et territoires sont essentiels pour les communautés francophones en situation minoritaire. Ce n'est pas un secret que l'utilisation actuelle de ces fonds diffèrent largement d'une province et d'un territoire à un autre. Nous souhaitons que le nouveau Protocole d'entente précise explicitement ce à quoi peut servir les fonds en question. Par la suite, nous souhaitons que des processus plus robustes soient mis en place pour s'assurer que ces fonds soient utilisés à bon escient.

MÉCANISMES DE COLLABORATION

- **Dans le Protocole 2019-2023, les gouvernements des provinces et des territoires se sont engagés à consulter les conseils scolaires lors de l'élaboration de leurs plans d'action. Auriez-vous des perspectives à nous faire part à ce sujet?**
 - L'éducation n'est pas juste l'affaire des écoles et des conseils scolaires. Ce sont toutes les communautés qui ont un rôle à jouer (lien avec le non formel et l'informel dans l'apprentissage de l'élève). Nous suggérons que le prochain Protocole d'entente précise davantage le processus du principe de consultations avec la communauté, et plus particulièrement avec les organismes jeunesse.
 - Les consultations (réalisées dans l'élaboration des plans d'action des ministères de l'Éducation) doivent être plus larges afin d'inclure les organismes jeunesse, qui jouent un rôle de premier plan auprès des élèves.

- Pour ce qui est du point 1.3 dans le Protocole d'entente, on mentionne les obligations de consultation. Outre les conseils scolaires, la communauté n'est pas consultée, du moins pas partout. Les organismes communautaires, qui jouent un rôle direct en matière d'éducation, comme les organismes jeunesse, sont très peu consultés.

- **Comment êtes-vous au fait des progrès réalisés par les ministères de l'Éducation, en matière d'éducation dans la langue de la minorité et/ou d'enseignement de la langue seconde?**
 - Très peu au fait. Les ministères de l'Éducation communiquent rarement leurs progrès à nos membres dans les provinces et territoires. Les communications sont très sporadiques et parfois même inexistantes dans certaines provinces et territoires.

 - Les ministères en Éducation doivent éviter de travailler en vase clos. Nous avons tous un rôle à jouer en matière d'éducation. La communication entre les ministères et les communautés est essentielle. La création des plans d'action des ministères d'Éducation doit se faire conjointement avec la communauté, ce qui n'est pas toujours le cas présentement. Le suivi des objectifs et résultats ciblés dans ces plans d'action devrait aussi être plus accessible aux partenaires de la communauté.

- **Dans l'esprit d'une amélioration constante de la collaboration entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces et des territoires en matière d'éducation, à votre avis quels sont les principes directeurs d'une collaboration fructueuse entre les deux ordres de gouvernement?**
 - Une communication plus constante doit être de mise. Une plus grande transparence est également nécessaire des deux côtés. L'accès aux plans d'action et l'atteinte des résultats de ces plans d'action doivent être plus facilement accessibles.

 - Le Protocole d'entente doit également être en mesure d'identifier des indicateurs de rendement, et avoir des mesures d'analyse des résultats pour les prochaines ententes.

 - Transparence dans l'atteinte des résultats en lien avec l'entente bilatérale et en lien avec les plans d'action respectifs soumis par les provinces et territoires.
 - Ces résultats doivent être communiqués clairement aux communautés par la suite.

CONCLUSION

La Fédération de la jeunesse canadienne-française et ses membres sont engagés, depuis la création du réseau jeunesse, à la défense de la langue française et des droits afférés aux Canadiens·nes de pratiquer et de vivre cette langue et culture. De par son mandat, la FJCF et son réseau jeunesse contribuent activement à l'apprentissage non formel et informel des jeunes d'expression française à travers le pays. Nous sommes des partenaires privilégiés en éducation et nous encourageons le gouvernement du Canada de formellement reconnaître ce rôle dans le nouveau Protocole sur l'enseignement dans la langue de la minorité et de l'enseignement de la langue seconde.

Nous demeurons disponibles pour échanger avec vous, au besoin. Nous vous remercions de nous avoir donné l'opportunité de vous faire part de nos commentaires dans le cadre de cet exercice.

Pour plus de détails au sujet de la FJCF, vous pouvez consulter le site web de la Fédération : www.fjcf.ca.

CONTACT

Josée VAILLANCOURT | Directrice générale
Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF)
450, rue Rideau, bureau 403 Ottawa (ON) K1N 5Z4
1.800.267.5173 | FJCF.ca
josee@fjcf.ca